

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU JEUDI 20 JUIN 2019

PROCES-VERBAL

Compte-rendu affiché le 28 juin 2019
Convocation du vendredi 14 juin 2019

Membres en exercice : 22

Présents : 20

Présidence : Michaël KRAEMER

19 Conseillers municipaux : Guy CHARRON - Véronique RIONDET - Maurice ACHARD-
PICARD - Jean-Charles TABITA - Marcelle DUPONT - Gérard MOULIN - Martine
MAREINE - Laurent JALLIFFIER-VERNE - Stéphane SERRADURA - Damien ROCHE -
Sophie VALLA - Josette FICHEUX - Gérard MEYRIGNAC - Valérie MOUTON
- François NOUGIER - Augusto STRAZZABOSCHI - Philippe BERNARD - Danièle
VIGLIANI

- Catherine GIRAUD-REPELLIN

2 pouvoirs : Françoise ROUGE à Véronique RIONDET - Caroline DELAVENNE à Guy
CHARRON

0 absents :

Nombre de votants : 22

Secrétaire de séance : Catherine GIRAUD-REPELLIN

ORDRE DU JOUR :

- I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2019
- II. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
- III. DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNE
- IV. RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC - ASSAINISSEMENT
- V. RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC - EAU POTABLE
- VI. RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
- VII. PERSONNEL – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2019

Point reporté

II. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

DEC042019	26/02/2019	Convention mise à disposition minibus 9 places- AGOPOP
DEC052019	11/03/2019	Attribution du marché : mission de maîtrise d'œuvre pour création d'un local technique de traitement des eaux et réhabilitation du réservoir des Egauds
DEC062019	21/03/2019	Demande subvention Préfecture - Fonds prévention délinquance - PM
DEC072019	03/04/2019	Convention implantation panneau pour le covoiturage
DEC082019	09/04/2019	Création Régie Prolongée Taxes Séjour
DEC092019	09/04/2019	Convention COME2C - 2019-2021 - Tableau de bord financiers
DEC102019	15/04/2019	Convention occupation précaire - SUN TROTT'
DEC112019	17/04/2019	Convention mise à disposition La Cure - Association Diocésaine de Grenoble
DEC122019	28/05/2019	Convention d'occupation à titre précaire avec la copropriété "Le plein sud"
DEC132019	29/05/2019	Convention d'occupation à titre précaire avec la copropriété 1160 Av Léopold Fabre
DEC142019	29/05/2019	Désignation de maître Quenard pour le recours gracieux et contentieux déposé par maître FIAT
DEC152019	04/06/2019	Demande de subvention - dotation territoriale 2019 - Travaux Ecole
DEC162019	18/06/2019	Demande de subvention - dotation territoriale 2019 - Voirie François

Valérie MOUTON demande à quoi correspond la Décision n°122019 ?

Il est répondu que c'est pour pouvoir réaliser les travaux d'enfouissement aux Jailleux. C'est pour les décharger de la responsabilité dans l'attente de la vente des terrains.

III. DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNE

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits au budget communal 2019, il est proposé au Conseil municipal d'adopter la décision modificative suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT DÉPENSES :

ARTICLES	CHAPITRE	OPERATIONS	INTITULÉS	DÉPENSES
703892	014		Reversement sur redevance ski fond	15 641,60
615221	011		Entretien et réparation bâtiments publics	6 975,67
675	Ordre - 042		Valeurs comptables des immobilisations cédées	10 000,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT				32 617,27

SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES :

ARTICLES	CHAPITRE	OPERATIONS	INTITULÉS	RECETTES
744	74		FCTVA - Dépenses fonctionnement	6 975,67
70382	70		Redevance ski de fond	15 641,60
775	77		Produits des cessions d'immobilisations	3 000,00
7761	Ordre - 042		Différences sur réalisations transférées en investissement	7 000,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT				32 617,27

SECTION INVESTISSEMENT DÉPENSES

ARTICLES	CHAPITRE	OPERATIONS	INTITULÉS	DÉPENSES
192	Ordre - 040		Moins value sur cession d'immobilisation	7 000,00 €
2188	21		Autres immobilisations corporelles	-75 000,00 €
2188	21	103	Autres immobilisations corporelles	75 000,00 €
2182	21	103	Matériel de transport	3 720,00 €
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT				10 720,00

SECTION INVESTISSEMENT RECETTES

ARTICLES	CHAPITRE	OPERATIONS	INTITULÉS	RECETTES
10222	10		FCTVA - Dépenses Investissement	-6 975,67 €
10226	10		Taxe aménagement	6 975,67 €
10226	10		Taxe aménagement	3 720,00 €
2182	Ordre - 040		Matériel de Transport	10 000,00 €
024	024		Produits de cessions	-3 000,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT				10 720,00

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal adopte les dispositions ci-dessus.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 02 JUILLET 2019

IV. RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC - ASSAINISSEMENT

La commune a confié depuis le 1^{er} juillet 2008, le service de l'assainissement collectif, à la Société Véolia. Un avenant a été signé le 27 avril 2012 concernant l'intégration des nouveaux ouvrages (collecte gravitaires des Montagnes de Lans et du hameau de Bouilly), et permettant de nouvelles recettes.

Véolia propose un rapport d'activité dont les éléments essentiels sont :
le nombre d'abonnés s'élève à **1 118** pour **2 777** habitants.

Les faits marquants de l'année 2018 sont les suivants :

Volume d'eaux usées et nombre de clients :

Clients raccordés au réseau :	1118 (1088 en 2017)
Assiette totale de la redevance :	92 662 m ³
Nombre de branchements eaux usées séparatifs ou unitaires :	75
Nombre de branchements eaux pluviales séparatifs :	3

L'assiette de la redevance assainissement a augmenté de 4.5 % et le nombre d'abonné a augmenté que de 2.8 %.

Les installations

2 postes de relèvement : Jaume et Lolette

Les eaux usées sont acheminées et traitées sur l'usine de dépollution de la CCMV (Fenat).

171 bouches d'égout

808 regards

2 déversoirs d'orage

Les réseaux :

38km de canalisations constituant le réseau de collecte des eaux usées, des eaux pluviales, hors branchements (gravitaire + refoulement).

36, 884km de gravitaire dont

29, 202 km pour les eaux usées et 7 682 km pour le réseau d'eaux pluviales

1,479 km de refoulement

Nombre d'interventions sur le réseau à l'année :

7681 ml de curage préventif en 2018 et 5 désobstructions

Bilan énergie :

- pour le poste de refoulement des Vernes : 29 635 kvh au lieu 23 633 KVH
- pour le poste de refoulement de Lolette : 22754 kvh au lieu 35 985kvh

Prix du service au 01/01/2018 :

2,31€ m3 pour 120m3 (2,31€ en 2017)

La partie assainissement sur une facture pour 120m3 est passée de 276,74 € TTC à 277,13 € TTC (+0.14%)

Service au Client

Un numéro unique non surtaxé : 0969 323 458
du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 12h.
Démarches en ligne : www.véoliaeau.fr

Travaux réalisés en 2018 par la commune

Finalisation de la création du réseau assainissement aux Hérauds, les Blancs et aux Clapats.

Travaux réalisés en 2018 par Véolia

6 nouveaux branchements (1 chemin du milieu, 3 chemin des Vernes, 1 vieille route et 1 chemin de Rochefort)

Entretien réalisés en 2018 par Veolia

- Curage trimestriel des postes de relevage
- 5 curages (1 Ch de prenay, 2 Rte de l'aigle, 2 vieille route) et 5 curages préventifs (1 allée pierre Chabert, 1 Av Léopold fabre, 1 rue Léon Rognin, 1 Che croix Vercaux)

Travaux préconisés par Véolia

Continuer la réduction des eaux claires permanentes parasites. Un rapport a été rendu en janvier 2014 par Véolia, des actions de mises aux normes restent à faire :

- Angle de l'Allée des Erables / rue Léon Rognin : défaut d'étanchéité du regard. Infiltrations importantes d'eaux claires.
- allée des Erables : eaux de toitures raccordées sur le branchement d'eaux usées.
- Route des Ecoles : deux grilles avaloirs branchées sur le réseau d'eaux usées.
- Chemin Léon Blanc-Gonnet : réseau privé cassé, ayant pour conséquence, une arrivée importante et permanente d'eaux claires.
- Lotissement 162, Chemin du Milieu : fortes arrivées d'eaux claires.
- Allée des Pins : fortes infiltrations dans le deuxième regard en direction de la Voie du Tram.
- Chemin du Milieu, immeuble « Les Narcisses » : regard d'eaux pluviales HS ; déversement important dans le réseau d'eaux usées.
- Rue Léon Rognin : les eaux usées des deux maisons sont raccordées, dans le réseau d'eaux pluviales.
- Rue Léon Rognin : eaux de toiture + siphon de sol raccordés au réseau d'eaux usées.
- Rue Léon Rognin : défaut d'étanchéité sur regard de visite.
- Lotissement 326, Allée des Erables : fortes arrivées d'eaux claires dans le réseau d'eaux usées.
- Allée Pierre Chabert : défaut d'étanchéité important sur deux regards de visite.

Les indicateurs sur la qualité du service en 2018

Prix TTC par m3 pour 120m3 (assainissement seul)	:	2,31 €/m ³
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	:	0.70%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	:	30
Abandon de créance et versements à un fond de solidarité	:	0
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	:	0.00u/1000 habitants
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	:	0.00u/1000 habitants
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	:	0

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	:	0
Durée d'extinction de la dette de la collectivité en 2032)	:	14 ans (Les Girards)
Taux de réclamations	:	0.00u/1000 habitants
Taux d'impayé sur les factures d'eau de l'année précédente 2017)	:	1.16% (0,81% en
le taux de curage curatif sur branchements et Canalisations est de	:	4.47 / 1000 abonnés
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	:	0,00 u/100 km
Taux moyen de renouvellement des réseaux collecte des eaux usées :	:	0%

Satisfaction des clients

Satisfaction globale	84
La continuité de service	93
Le niveau de prix facturé	53
La qualité du service client offert aux abonnés	77
Le traitement des nouveaux abonnements	81
L'information délivrée aux abonnés	68

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, prend acte du présent rapport.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 02 JUILLET 2019

V. RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC - EAU POTABLE

La commune de LANS-EN-VERCORS a délégué le 1er juillet 2008 son Service Public d'adduction d'eau potable à La Compagnie VEOLIA EAU pour une durée de 12 ans.

Deux avenants ont été signés. Le premier, le 27/04/2012 concerne l'Intégration des nouveaux ouvrages de la station de pompage au Jailleux permettant de nouvelles recettes. Le deuxième, le 28/11/2017 concerne l'activation de la clause volumes et la modification de la dotation de la garantie de renouvellement .

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur (Loi n°95-101 du 2 février 1995 – dite Loi Barnier, l'article L2224.5 du CGCT et le décret n°2007-675 du 2 mai 2007), VEOLIA, en tant que délégataire, adresse chaque année à la Collectivité un rapport annuel et le Maire présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Les éléments essentiels de ce rapport sont :

le nombre de clients alimentés s'élève à 1440 pour **2 777** habitants.

Qualité de l'eau :

Les analyses réalisées par l'ARS révèlent une bonne qualité de l'eau distribuée : 100 % de **conformité** pour les paramètres physico-chimiques et 100 % pour les paramètres microbiologiques (un léger dépassement sur le réseau des jailleux)

Volume d'eau potable et nombre de clients :

Client : 1440 en 2017 (1416 en 2017) une augmentation de 1.7%

Volumes vendus **augmentent de 4,6 %** : 138440 en 2018 et 132 293 m3 en 2017.

Les installations

Le patrimoine du service est constitué de :

2 installations de production d'une capacité totale de 1631m3 par jour

7 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 1 790 m3 ; (6 réservoirs d'une capacité

totale de stockage de 1000m3 à la chenevarie + 300m3 au mas + 300m3 aux blancs + 50m3

aux clapôts + 50m³ à la cordelière)1 700 m³ + la bâche de stockage de 40 m³ installée en 2012 au stade de neige+ une bâche de reprise de 50m³ pour le pompage de la chenevarie.

Les ouvrages à faire fonctionner :

Les captages des Blancs et des Jailleux,
La station de reprise des Jailleux vers le réservoir de la Chenevarie et vers le stade de neige;
La station de reprise Les Blancs vers le réservoir Clapats,
La station de reprise Bouilly (Les Eymards) vers le réservoir Cordelière,
Le poste de surpression du Furon,
Le poste de surpression de la Croix Perrin (Chemin Neuf),
Station de roulement des jailleux vers le stade de neige;
Les équipements de désinfection à la station des Jailleux (électro chloration),
L'équipement de désinfection au réservoir des Blancs (électro chloration)
Les équipements de désinfection du stade de neige (électro chloration)
Les 4 chambres d'ilotage sur le réseau

Les installations de production :

La Source des Jailleux et la *Source des Blancs* :
ont produit pour l'année 2018 : 266 264 m³ (260 699 m³ en 2017)

Le réseau :

Environ 60 km de réseau (dont 47 km de réseau distribution)
1 093 branchements et 1 397 compteurs

Fuites réparées pour l'année : 26 dont 13 sur compteur

La Loi Grenelle II impose une obligation de moyens pour réduire les pertes en eau sur les réseaux de distribution d'eau potable. Cet objectif d'amélioration de la performance des réseaux passe par **la mise en œuvre d'un plan d'action** visant à réduire les pertes d'eau suivi par le rendement du réseau de distribution, qui dans le cas de notre collectivité **doit au moins atteindre le seuil de 67.05 %**.

Le rendement du réseau est de 66,1 % en 2018 (62.6 % en 2017).

Compte tenu de l'étiage des 6 derniers mois qui a fortement impacté la ressource des blancs, il a été nécessaire d'alimenter le réseau et le réservoir par celui de la Chenevarie tout en sachant qu'il s'agit d'un secours non régulé généré du trop plein au réservoir des Blancs. La perte a été estimée par Véolia à environ 12 000 m³ mis dans les volumes de service. Un compteur a donc été installé en novembre sur ce maillage afin de distinguer le transit lors de l'ouverture de ce secours.

Le rendement du réseau étant inférieur à l'objectif du grenelle 2, un plan d'actions doit être mis en place pour réduire les pertes d'eau et sera rédigé par Véolia.

L'indice de perte en réseau (m³/km/j.) : est de 5.24 en 2018 au lieu **5.67 en 2017**

Travaux réalisés en 2018

1/ travaux de renouvellement et neufs réalisés par le délégataire :

- 4 branchements renouvelés,
- Installation d'un ilotage sur le secteur de jaume en novembre 2018,
- Renouvellement du groupe moto-pompe de la station pompage de Bouilly les Eymards

2/ Travaux de maintenance

Les lavages des réservoirs ainsi que des captages de production ont eu lieu en juin 2018.

3/ Travaux neufs réalisés par la Commune :

Chemin des fusillés : renouvellement d'une conduite d'eau potable .

Travaux à prévoir

Pour l'exercice 2018, Veolia Eau préconise :
de continuer le renouvellement des différentes conduites en amiante-ciment ;

de mettre en place un réservoir pour alimenter le village en distribution seule et non en adduction-distribution depuis les Jailleux comme aujourd'hui ;
Installer un compteur de sectorisation sur le bourg afin de pouvoir le séparer en deux

Guy CHARRON demande s'il y a beaucoup de travaux à prévoir ?

Il est répondu que ce sont des travaux qui auraient dû débiter l'an passé mais ils se sont décalés dans le temps. Il y a tout ce qui est travaux sur la RD531 Chemin des Drevets ; travaux de la commune dans le cadre de l'avenant à la D.S.P. Les travaux ont été décalés car une entreprise co-traitante a fait faux-bond et ils n'ont pas pu respecter les délais. Ces travaux devraient débiter en juillet 2019.

François NOUGIER demande par rapport aux travaux préconisés dans le cadre de l'assainissement, il y a énormément de détections de fuites d'eaux claires, de déversements d'eaux claires dans les eaux usées qui sont signalés, comment est traité ce point qui est très perturbant pour la Communauté de Communes du Massif du Vercors ?

Il est répondu qu'il faudrait que la commune fasse un marché global de travaux pour reprendre tous ces points.

François NOUGIER demande si la commune va le faire ?

Monsieur le Maire répond qu'il faut voir ce qui va être transféré à la CCMV. Des tests à la fumée ont été faits par le délégataire à la demande de la commune sur certaines maisons.

François NOUGIER dit que l'on sait que c'est très difficile d'arriver à détecter mais une fois que c'est détecté, qu'est ce qu'il sera mis en place pour faire en sorte que ce soit réparé ?

Monsieur le Maire répond que des propriétaires ont été contactés pour qu'ils fassent des travaux chez eux car il y a beaucoup d'eaux claires qui proviennent des eaux pluviales déversées dans les eaux usées.

François NOUGIER demande pour les cas dans l'autre sens ; les eaux usées qui sont raccordées dans le réseau des eaux pluviales ? Car cela pose plus de risques sanitaires.

Maurice ACHARD-PICARD répond que les propriétaires de ces habitations ont entrepris des travaux pour régler le problème.

Laurent JALLIFFIER-VERNE précise que la commune a demandé à de nombreux propriétaires d'engager des travaux pour réduire les eaux parasites l'année dernière et l'année d'avant.

Evolution du prix de l'eau

Le prix de l'eau est fixé d'une part fixe (abonnement) et d'une part variable (en fonction de la consommation d'eau).

Le prix moyen TTC (sur la base de 120m³) du mètre cube d'eau, en 2018 est de **2,37€/m³**
Pour 120 m³ le montant de la facture eau et assainissement s'élève à **562.02€** en 2018 (558.30 € en 2017).

Les indicateurs réglementaires de performance pour 2018

Qualité de service à l'utilisateur

Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	:	100,00%
Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	:	100,00 %
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	:	2,0u/1000 abonnés
Délai maximal d'ouverture des branchements	:	1 jour
Taux de réclamations	:	0,69u/ 1000abonnés
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente :		0,53 %
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité (3)	:	0

Performance environnementale

Rendement du réseau de distribution	:	66,1 %
Indice linéaire des volumes non comptés	:	6.23 (m3/jour/km)
Indice linéaire de pertes en réseau	:	5,24 (m3/jour/km)
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	:	60 %

Gestion du patrimoine

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	:	101 %
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	:	0,26 %
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	:	9 ans (2027)

Bilan énergétique

Sur les équipements de production :

114 158 kwh en 2018 et 183 628 en 2017 soit une baisse de 37,7 %

11 402 kwh en 2018 et 3 886 en 2017 soit une hausse de 193.4 % sur la source des Blancs

Sur les surpresseurs :

15 995 kwh pour 2018 et 15111 kwh pour 2017

Le rapport complet est à disposition au secrétariat de la Mairie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, prend acte du présent rapport.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 02 JUILLET 2019

VI. RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le SPANC a été confié à l'entreprise NICOT-CONTROLE le 8 juin 2016 suite à la fin de contrat avec l'entreprise VEOLIA.

Le SPANC concerne 266 installations tandis que la population légale (chiffres INSEE) concerne 2781 habitants permanents.

Le nombre de personnes raccordé à l'assainissement collectif est de **1 118** tandis que 690 habitants sont desservis par un assainissement autonome.

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Il était de 100 en 2013 (D302.0) alors que sa valeur est comprise entre zéro et 140. Pour augmenter cet indice la commune doit mettre en place un service capable d'assurer l'entretien des installations et les travaux de réhabilitation.

Contrôle initiaux des installations d'ANC

	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de contrôles réalisés	190	47	0	8	6

Ces contrôles se sont avérés conforme à la réglementation pour seulement 5 installations, 23 avec un risque sanitaire et 217 installations ce sont révélées non conformes mais sans risque sanitaire ou environnemental.

	2017	2018
Nombre de contrôles réalisés	4	6

En 2018, un contrôle concernait une mise en conformité d'un assainissement autonome qui a reçu un avis favorable et les 5 autres concernaient un contrôle suite à une vente de maison et 4 ont reçu un avis défavorable et un contrôle a été délivré conforme avec des réserves.

La loi sur l'eau impose en cas de risque au propriétaire de faire exécuter les travaux prescrits dans un délai de 4 ans suivant le diagnostic. Dans le cas d'assainissement non conforme mais sans risque, les travaux ne sont pas obligatoires sauf en cas de vente, les travaux doivent être réalisés dans un délai d'un an maximum. Les 4 contrôles effectués en 2018 non conformes concernaient une vente. Les travaux sont donc obligatoires.

L'indice de performance (p301.3) indique le taux de conformité des installations en fonction du nombre d'installation conforme et sans risque sanitaire par le nombre d'installation totale :

Soit en 2018 : le nombre d'installation contrôlé par Véolia + le Cabinet Nicot
 Véolia a contrôlé 225 fosses et 212 étaient conformes en 2015.
 Nicot a contrôlé 16 fosses et les 16 étaient soit conforme soit sans risque sanitaire
 $(212+16) / (225+16) = 0.9460$ soit 94.6%

Contrôle des projets de réalisation ou de réhabilitation d'assainissement autonome :

Un seul projet de réalisation d'un assainissement autonome a été transmis au cabinet Nicot (projet Pelizzari aux Egards). Il a reçu un avis favorable sous réserve de respecter quelques prescriptions :

- 1 Obtenir l'accord du propriétaire riverain car le filtre à sable est à moins de 3m de la limite de propriété,
2. Proscrire toute haie, arbres ou arbustes à moins de 3m du filtre à sable,
3. prévoir une ventilation secondaire en toiture pour la fosse
4. L'avis favorable est délivré pour une maison de 4 pièces, en cas d'extension, le projet d'assainissement devra être revu.

Les contrôles de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif :

Ils devaient être réalisés en 2018 mais ils n'ont pas eu lieu car la compétence devait être transmise à la Communauté de Commune du Massif du Vercors (CCMV). La commune attend que la compétence soit transférée au 01 janvier 2019 afin que les contrôles soient réalisés par la même entreprise.

Prix du service :

Ce prix évolue chaque année en fonction de l'indice ICHT-E (Coût horaire du travail : Eau - assainissement - Déchets - Pollution) et un avenant est signé auprès de Nicot pour mettre à jour nos tarifs.

Prix concernant les contrôles de l'année : 2018	Tarifs HT*	Tarifs TTC*
Contrôle de la conception des installations neuves ou réhabilitées	240.38€	264.42€
Contrôle de l'implantation et de la bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées	148.97€	163.87€
Contrôle diagnostic des installations existantes	148.97€	163.87€
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	148.97€	163.87€
Cas particulier (contrôles groupés, contre visite...)	102.25€	112.48€
Contrôle non abouti (refus, changement d'avis, d'adresse...)	28.26€	42.09€

La continuité du service public assainissement non collectif

Afin de maintenir une meilleure lisibilité du SPANC auprès des administrés, Véolia-eau assure le suivi des assainissements autonomes dont elle a contrôlé la conception au 0 969 323 458.

Dans tous les autres cas, le service SPANC est confié à l'entreprise NICO-contrôles. Les documents à remplir sont sur le site Internet de la commune de Lans-en-Vercors ou peuvent être demandé via les services de la mairie.

François NOUGIER souhaite savoir qu'est ce qui est demandé à l'entreprise NICO-contrôles dans le cadre de la délégation ?

Monsieur le Maire répond que cette entreprise est chargée de faire les contrôles réglementaires quand il y a des changements d'installations SPANC ou lors d'un changement de propriétaire...

François NOUGIER demande plus de précisions quand c'est dans un cadre récurrent ?

Monsieur le Maire répond qu'il y a un contrôle périodique.

François NOUGIER demande si, dans ce cas, la commune a un rapport de ces contrôles périodiques ?

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas encore le cas, les contrôles périodiques débiteront l'année prochaine.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, prend acte de ce rapport.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 02 JUILLET 2019

VII. PERSONNEL – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Dans le cadre d'une mutualisation des moyens et du renforcement des liens entre les différentes communes membres de la Communauté de Communes du Massif du Vercors (C.C.M.V.), il est nécessaire de renouveler la mise à disposition d'un agent de la commune de Lans-en-Vercors au profit de la C.C.M.V. à compter du 1er septembre 2019 pour une durée de 1 an.

Cette mise à disposition porte sur un poste d'animateur à la ludothèque intercommunale Jeux M'amuse à hauteur de 50 % d'un temps complet (soit 17 h 30 hebdomadaires) contre remboursement de la rémunération par la C.C.M.V.

Cette mise à disposition fera l'objet d'une convention de mise à disposition.

Sous réserve de l'avis favorable de la commission administrative paritaire, il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la convention ci-jointe et d'autoriser le Maire à la signer.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la convention de mise à disposition ci-jointe ;
- autorise le Maire à la signer.

DELIBERATION TELETRANSMISE EN PREFECTURE LE 02 JUILLET 2019

Le secrétaire de séance
Catherine GIRAUD-REPELLIN

